

REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE D'ANSE**

Séance du 23/01/2023

**OBJET : Sollicitation de Dotation de Soutien à l'investissement public Local (DSIL) pour 2023**

**Nombre de Conseillers en exercice : 29**

**Nombre de présents : 24**

**Nombre d'exprimés : 28**

**Date convocation 13/01/2023**

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique, salle du Conseil Municipal, le vingt-trois janvier deux mille vingt-trois à dix-neuf heures, sous la présidence de Daniel POMERET, Maire.

Etaient présents :

Daniel POMERET, Jean-Luc LAFOND, Claire ROSIER, Xavier FELIX, Marie-Claire PAQUET, Luc FERJULE, Nathalie HERAUD, Max DURMARQUE, Liliane BLAISE (maire-adjoints)

Christophe MONTANTEME, Karim MOYENIN OUARDI, Pascal ANTHOINE, Emmanuelle SCHARFF, Linda BEGGUI, Pierre REBUT, Ludivine CHIERICI, Roseline MHARI AGOURRAME, Stéphane DUTHEIL, Sandrine TROUSSIEUX, Christophe DEBIZE, Carine RANSEAU, Gilbert PRIGENT, Bruno PONNET, Didier RICHERD

Procurations :

Céline BABUS à Liliane BLAISE  
Marie-Hélène BERNARD à Daniel POMERET  
Fabrice MORICHON à Christophe DEBIZE  
Ouda MECHAIN à Pascale ANTHOINE

Excusé

Alexis VERMOREL

Isabelle BRETTON Directrice Générale des Services assiste au conseil en application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Jean-Luc LAFOND est désigné secrétaire de séance.

Daniel POMERET expose au conseil, que la dotation de soutien à l'investissement public local (DSIL), qui bénéficie aux projets portés par les communes et les intercommunalités, est maintenue en 2023 (circulaire préfectorale n° E-2022-28 du 10 novembre 2022),

Son objectif est de soutenir l'investissement des collectivités territoriales visant les grandes priorités thématiques en matière d'équipement des territoires.

Le projet consiste à la construction d'un restaurant scolaire à l'école Paul Cézanne afin d'offrir un lieu adéquat au vu du nombre d'enfants.

La commune de Anse a constitué un dossier pour solliciter une aide au titre de la construction d'un restaurant scolaire à l'école Paul Cézanne.

**1 – Objet de l'opération** : Construction d'un restaurant scolaire à l'école Paul Cézanne.

**2 – Durée de l'opération** : Lancement des travaux en juin 2023 pour une fin prévisionnelle septembre 2025.

**3 – Coût prévisionnel (H.T.)** :

Coût des travaux: **2 070 000,00 €**

**4 – Montant de la subvention sollicitée** : 30 % du montant total du projet

- Oûi l'exposé
- Après en avoir délibéré

#### LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité des membres présents

**1°) SOLLICITE** une aide de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) au titre de la construction d'un restaurant scolaire de 985m<sup>2</sup> à l'école Paul Cézanne

**2°) AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches utiles et nécessaires auprès du Préfet et des autres administrations afin de solliciter la DSIL

**3°) CHARGE** Monsieur le Maire de la poursuite et de l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme,  
Rendue exécutoire le  
Par transmission en Sous-préfecture  
et affichage en Mairie.

Le Maire,  
Daniel POMERET



Le secrétaire

